

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi trois novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 27 octobre 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)  
Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)  
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)  
M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)  
Mme Nina JULIÉ (procuration donnée à M. Mickael LELONG)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO  
M. Romuald PIDJOT  
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL  
M. Petelo SAO

**formant la majorité des membres en exercice.**

\*\*\*\*\*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

M. Georges TARAIHAU est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 165/22/IX

HABILITANT LE MAIRE A VERSER UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION RED GROUND, POUR L'EXERCICE 2022

**Le Conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 03 novembre 2022,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°70/2022 du 27 octobre 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie, et de l'environnement en date du 20 octobre 2022, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Le Maire est habilité à verser les subventions à l'association détaillée ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Domaine	Montant (Fcfp)
6574	Association RED GROUND	Environnement	200 000
<b>Total :</b>			<b>200 000</b>

**Article 2 :** Le versement de cette subvention est imputable au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget 2022 de la Ville du Mont-Dore.

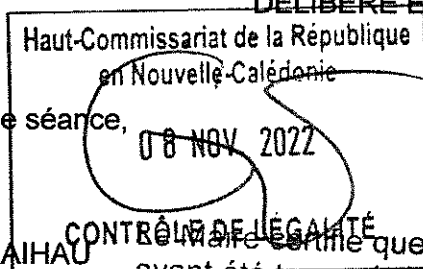
**Article 3 :** L'association attributaire devra fournir à la Ville du Mont-Dore avant le **1<sup>er</sup> avril 2023**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation des subventions. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association pour restitution des sommes indûment perçues.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique et notifiée à l'attributaire.

**DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOVEMBRE 2022**  
Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

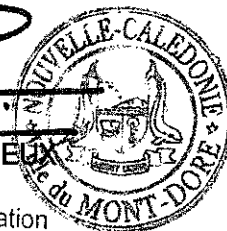


Georges TARAIHAU

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 08 NOV. 2022  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le 10 NOV. 2022  
est exécutoire de plein droit.

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX  
Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales



Eric KEM-SENG

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : Habilitation du maire à verser une subvention en faveur de l'association RED GROUND, pour l'exercice 2022.**

P.J.: Projet de délibération.

Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire d'une demande de subvention.

- **L'association « RED GROUND »** sollicite une subvention de 200 000 F CFP, par courriers en date du 03 mars et 31 août 2022. Elle servirait au bon fonctionnement de l'association, dont le programme annuel est axé sur des actions de plantation sur la Vallée de La Coulée, au Mont-Dore.

*Pour rappel, l'examen de la première demande de subvention avait été reporté en raison d'un dossier incomplet.*

*Il est proposé de leur verser une subvention de 200 000 F CFP.*

*Aucune observation.*

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 200 000 F CFP.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2022

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX

